

# DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE 2020

DONNÉES 2019



# QUI SOMMES-NOUS ?



Dans l'ensemble de ses domaines d'activité, Bruxelles Environnement assure plusieurs types de métiers.

### Les métiers traditionnels d'une administration

- **Légiférer** : il s'agit de préparer et rédiger les projets de réglementation selon les lignes directrices établies par le Gouvernement, et sous son autorité.
- **Autoriser** : conformément au cadre réglementaire, Bruxelles Environnement délivre divers types d'autorisations administratives en matière environnementale et énergétique (exemple: le permis d'environnement).
- **Contrôler/inspecter** : Bruxelles Environnement assure l'inspection environnementale et le rôle de Police de l'Environnement à Bruxelles.

### Les métiers de sensibilisation, de conseil et de soutien

Ils permettent aux Bruxellois(es), aux entreprises et institutions publiques de progresser vers la transition environnementale et énergétique. Il s'agit notamment de les informer et de favoriser l'évolution des comportements, par divers types de métiers qui consistent à :

- **Sensibiliser, convaincre et mobiliser** : pour favoriser les changements de comportement nécessaires et la réussite des politiques environnementales et énergétiques.



- **Conseiller** : Bruxelles Environnement assure un rôle de conseil et de guidance pour orienter les choix de ses usagers. Il s'agit aussi de répondre aux attentes du Gouvernement en matière d'expertise et d'appui technique : l'administration assume un rôle prépondérant pour préparer la mise en œuvre et l'évolution des politiques publiques.
- **Soutenir et stimuler** : Bruxelles Environnement déploie diverses aides financières, subventions et primes, pour appuyer la concrétisation des projets de ses usagers. L'administration développe également des programmes innovants d'impulsion, de stimulation et de mise en réseau des acteurs, pour appuyer ou accélérer leur progression vers la transition environnementale et énergétique.

### Les métiers opérationnels et de terrain

Bruxelles Environnement assure également des métiers opérationnels et de terrain pour contribuer au développement de certains espaces verts et naturels à Bruxelles. Nous exerçons tous les métiers liés à l'aménagement et la gestion (tant au niveau des espaces et des infrastructures) :

- des espaces verts
- des zones naturelles
- des forêts
- des cours d'eau bruxellois.

Bruxelles Environnement intervient ainsi directement dans la conception, l'évolution et l'entretien du paysage urbain bruxellois, et assure également des missions d'accueil, d'information et d'accompagnement auprès des différents publics fréquentant ces espaces.

### Collecter les données scientifiques environnementales

Pour soutenir l'exercice et le développement de l'ensemble de ces métiers et contribuer efficacement à la mise en œuvre et à l'évolution des politiques publiques, Bruxelles Environnement a pour mission de collecter les données scientifiques environnementales de la Région de Bruxelles-Capitale. Notre administration entretient une expertise et une connaissance de pointe dans ses domaines d'activité et pour assurer sa mission, elle exerce des métiers liés à :

- l'acquisition des données scientifiques ;
- la gestion de ces données ;
- le rapportage des données auprès des différentes instances ;
- la planification de stratégies environnementales.

Pour en savoir plus sur les activités de Bruxelles Environnement, consultez le [rapport d'activité](#).

### Bruxelles Environnement, un acteur pour la transition

Face à l'ampleur des transformations nécessaires et à l'urgence de les mettre en œuvre, il s'agit de mettre en place une véritable stratégie bas-carbone régionale

afin de respecter les engagements en matière de lutte contre le changement climatique et de préserver la qualité de vie des Bruxellois-es.

Pour réussir cette ambition, un document définit un cadre de référence. Il doit nous aider à maintenir le cap et à assurer la cohérence de nos actions pour réussir la transition environnementale et énergétique dont la Région a besoin. Il a pour objectif d'aider chaque collaborateur-trice-s et chaque partenaire à mieux connaître l'administration, pour y trouver sa place et contribuer à la qualité et à l'efficacité de ses actions.

Ce document définit Bruxelles Environnement à différents niveaux :

- Son identité : sa mission, ses métiers et les valeurs qui portent ses actions
- La vision de son rôle dans le processus d'évolution de la Région bruxelloise
- Ses objectifs stratégiques
- Ses principes de fonctionnement et leur évolution souhaitée

Ce document a été élaboré selon le mode participatif. Il s'appuie sur les contributions de nombreux volontaires ayant participé à divers groupes de réflexion (Collège des jeunes, Vision 2050, nouvelle stratégie RH, stratégie digitale...).

Vous retrouverez plus de détails dans le document [Bruxelles Environnement, un acteur pour la transition](#)



# NOTRE ÉCOGESTION INTERNE



## **DÉCLARATION DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE ET PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE**

### **1. Conformité légale**

**Le permis d'environnement du siège de Bruxelles Environnement sur le site de Tour & Taxis porte le numéro de dossier 559498 (ou 560220) (ancien numéro : 355410 avant scission)**

Bruxelles Environnement dispose d'un outil de veille réglementaire performant grâce auquel il traite toute nouvelle disposition réglementaire applicable aux installations techniques qu'il gère, en vérifiant :

- La pertinence de la disposition à l'égard des installations exploitées
- La conformité des installations concernées à la disposition ou, le cas échéant,
- La mise en conformité de celles-ci dans le délai imparti par la disposition.

Lorsqu'une nouvelle disposition réglementaire en matière d'environnement est publiée au J.O.C.E. ou au Moniteur belge, l'outil « En veille » avertit le gestionnaire par mél dans le mois de la publication, et un

statut (« informatif », « à vérifier », « non applicable », « non conforme » ou « conforme ») lui est attribué dans le mois suivant, avec au besoin la désignation d'un responsable, une description de l'action à mener, la fixation d'un délai de réalisation et la mention d'un indicateur ou d'une preuve de conformité.

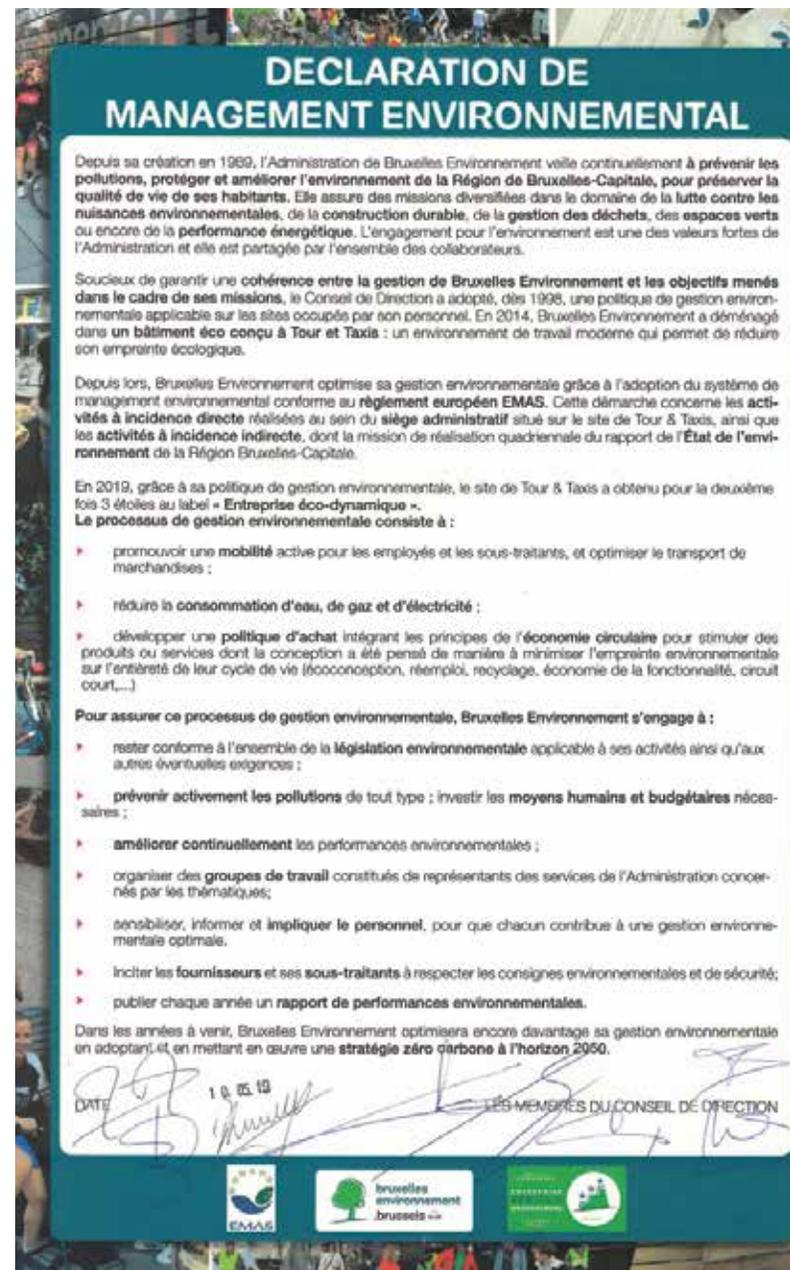
Outre les contrôles obligatoires, deux fois l'an au moins, un quick-check de toutes les installations techniques est opéré, avec rapport écrit, liste des situations non-conformes et suivi à mettre en œuvre.

### **2. Préparation aux situations d'urgence**

Toute non-conformité observée au cours d'une ronde de surveillance ou rapportée par un agent dans la vie quotidienne du bâtiment est enregistrée via Ultimo (ECM pour les aspects techniques) ou la messagerie EMAS. Si elle est en lien avec un aspect environnemental, elle fait l'objet d'un enregistrement dans le plan d'action, d'une attribution en vue de sa résolution, et d'une clôture au terme de la procédure de traitement.

Toute situation d'urgence fait l'objet d'un traitement prioritaire, avec évaluation continue au cours de la résolution du problème urgent suscité par un facteur imprévu.

Bruxelles Environnement déclare respecter le permis d'environnement dont la référence est mentionnée ci-dessus, ainsi que la législation en matière environnementale applicable sur le site de son siège principal.



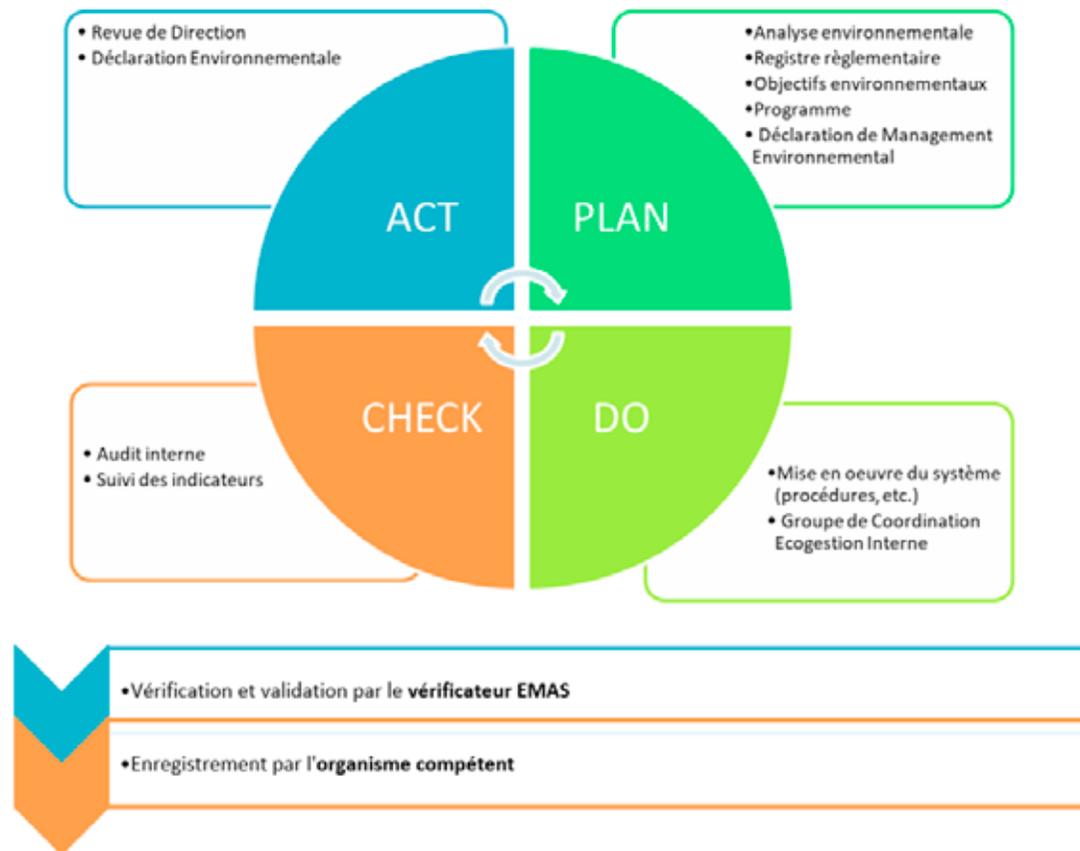
# NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL



Un Système de Management Environnemental (SME) est un système qui garantit que l'environnement est pris en compte à tous les niveaux au sein de Bruxelles Environnement, de manière cohérente et intégrée. Afin de nous assurer que notre SME soit exemplaire, nous avons décidé d'obtenir l'enregistrement de Bruxelles Environnement, et plus précisément du siège administratif à Tour & Taxis, dans la liste européenne « **EMAS** ». L'étendue de notre SME est la suivante :

« Toutes les activités à incidence directe réalisées au sein du siège administratif situé sur le site de Tour & Taxis, ainsi que les activités à incidence indirecte, dont la mission de réalisation quadriennale du rapport de l'Etat de l'environnement de la Région Bruxelles-Capitale.<sup>1</sup>»

L'implémentation d'un tel système est basée sur une démarche structurée utilisant le cercle du PDCA (Plan-Do-Check-Act<sup>2</sup>) qui s'articule comme suit :



(1) Extrait de la Déclaration de validation du vérificateur environnemental du 18 novembre 2019.  
(2) [https://fr.wikipedia.org/wiki/Roue\\_de\\_Deming](https://fr.wikipedia.org/wiki/Roue_de_Deming)

- L'**Analyse Environnementale** est l'analyse approfondie des aspects environnementaux, de l'incidence et des résultats en matière d'environnement liés aux activités et services de Bruxelles Environnement. On distingue les aspects logistiques des aspects liés aux missions de Bruxelles Environnement. Les aspects les plus significatifs sont pris en compte pour établir nos priorités et nos objectifs.
- Le **Registre Règlementaire** complète l'analyse environnementale en inventoriant l'ensemble des exigences légales<sup>3</sup> et autres exigences applicables au bâtiment de Tour & Taxis. A cet effet, l'acquisition du système de veille règlementaire En Veille permet de réaliser la vérification de la conformité ainsi que d'être tenu au courant des textes applicables.
- Le **Programme Environnemental** définit les objectifs d'amélioration choisis en cohérence avec les résultats de l'Analyse Environnementale et le Registre Règlementaire.
- Le **Plan d'actions** définit les actions concrètes qui permettent d'atteindre les objectifs environnementaux. Il prévoit la mise en œuvre, fixe les échéances, les responsabilités ainsi que les cibles à atteindre.
- Le **SME** décrit la structure organisationnelle et opérationnelle en termes de planification, responsabilités, pratiques, procédures et ressources nécessaires. Il permet notamment de réaliser les objectifs environnementaux, d'assurer le respect de la réglementation et de gérer les aspects environnementaux.

- Des **Groupes de travail** ont été mis en place pour assurer la mise en œuvre du Programme Environnemental.
- L'**Audit Environnemental** est une évaluation systématique, documentée, périodique et objective des performances environnementales de l'organisation, du système de management et des procédés destinés à assurer la protection de l'environnement. Une équipe de 10 éco-auditeurs internes a été créée afin d'assurer l'audit des processus de l'institution.



- Les **Indicateurs** en lien avec les objectifs environnementaux sont déterminés pour réaliser plus facilement le suivi des performances environnementales ; ils correspondent aux indicateurs figurant dans le [document de référence sectoriel](#)<sup>4</sup>.
- La **Revue de Direction** permet de rendre compte de l'efficacité du SME auprès du Conseil de Direction ainsi que de réorienter au besoin les objectifs environnementaux.
- La **Déclaration Environnementale** est un rapport de performance environnementale publié annuellement en vue de rendre compte des résultats obtenus. La présente mise à jour respecte le règlement 2018/2026 de la Commission.
- Le SME et la Déclaration Environnementale sont vérifiés et validés par un **vérificateur accrédité**.
- L'**enregistrement** est la dernière étape qui consiste à obtenir l'enregistrement dans la liste européenne auprès de l'organisme compétent pour le site de Tour & Taxis. Dans notre cas, l'organisme compétent est celui de la Région Flamande – le département Environnement du Gouvernement flamand<sup>5</sup> –, choisi conformément à l'accord de coopération du 12 mai 2017 (MB du 10 septembre 2018).

(3) Voir déclaration de conformité aux exigences légales en page 6

(4) Ce [document](#) constitue LA référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique

Il y est fait référence systématiquement en note de bas de page dans la suite de la présente déclaration, chaque fois que le document a été consulté pour vérifier que les unités utilisées correspondent avec celles présentées dans le document de référence.

(5) Vlaamse Overheid, département Omgeving  
Boulevard Roi Albert II, 20/8 – 1000 Bruxelles

# NOS INCIDENCES & OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX



# DÉPLACEMENTS

Bruxelles Environnement a effectué en 2015, pour la première fois pour le site de Tour & Taxis, une analyse des incidences environnementales générées par ses activités. Cette analyse concerne tant les aspects liés à son fonctionnement quotidien (appelés aspects logistiques) que ceux liés à ses missions. En 2019, une mise à jour de ce document a été effectuée pour tenir compte de l'ouverture du BELEXPO.

Les aspects environnementaux sont évalués selon le flux de matières, la législation applicable, la maîtrise pour améliorer cet aspect, les pratiques actuelles ainsi que la gravité de l'incidence environnementale.

Les aspects les plus importants selon ces critères sont appelés les aspects significatifs. Ils font l'objet d'un suivi et/ou d'objectifs d'amélioration. Ci-dessous, sont expliqués la nature des incidences des aspects significatifs, les objectifs fixés et les performances environnementales atteintes à Bruxelles Environnement.



(6) Tel que préconisé par le [document de référence sectoriel](#) (voir aussi ibid. 4)

(7) Ibid. (voir aussi ibid. 4, page 9)

(8) Indicateur préconisé par le [document de référence sectoriel](#).

## **INCIDENCES & OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À NOS ACTIVITÉS**

### **Les déplacements domicile-travail**

#### **a) Les incidences des déplacements domicile-travail**

Depuis des nombreuses années déjà, la politique de mobilité de Bruxelles Environnement est principalement axée sur les transports en commun et la mobilité active. Les personnes qui le souhaitent peuvent recevoir un vélo de société<sup>6</sup>. Nous proposons 4 catégories de vélos :

- Des vélos électriques pour ceux qui parcourent plus de 10km
- Des vélos pliables pour ceux qui combinent leur trajet avec les transports en commun
- Des vélos d'occasion pour ceux qui laissent leur vélo à la gare du Nord
- Des vélos normaux dans les autres cas.

Ceux qui viennent avec leur propre vélo ont droit à une prime vélo<sup>7</sup>.

Une enquête sur la mobilité a été menée auprès du personnel du siège administratif en novembre 2019, avec un taux de participation à hauteur de 75 %. L'analyse de la situation s'est portée sur la comparaison de nos modes de déplacements avec les situations à Gulle-delle en 2013 et à Tour & Taxis en 2015. Sur base de l'enquête, le graphique montre l'évolution des principaux modes de déplacements<sup>8</sup>.



# DÉPLACEMENTS

En 2017, la cible fixée était le maintien du taux d'automobilisme (13,99%). En 2019, ce taux est descendu à 8,12%, ce qui représente une diminution de 42 %. La cible a donc largement été atteinte.

Nous constatons de manière générale que :

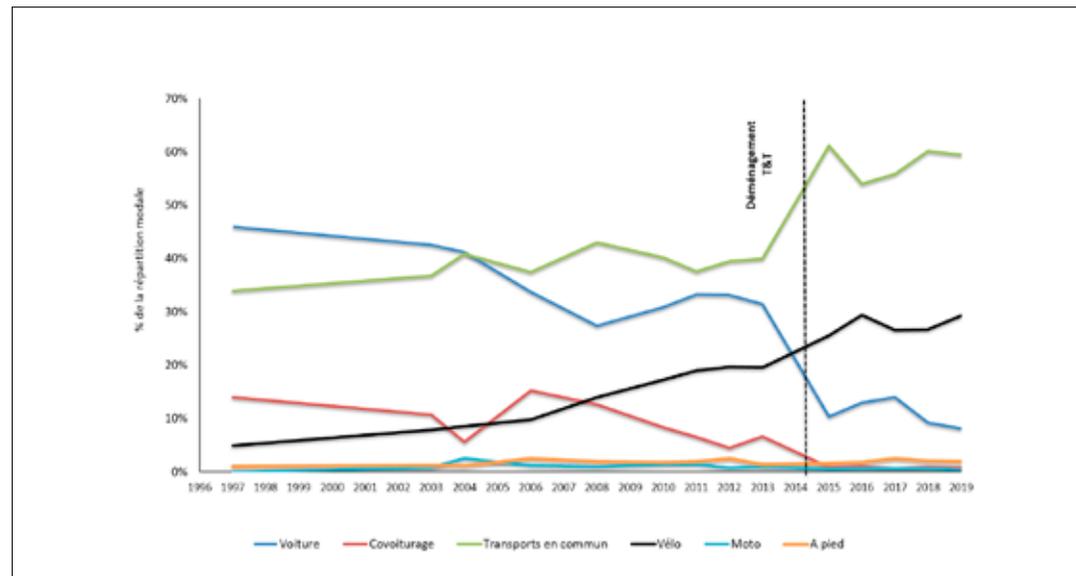
- Le vélo est utilisé par presque un tiers du personnel comme moyen de transport principal. En comptant les cyclistes qui combinent le vélo avec un autre moyen de transport, ce chiffre grimpe jusqu'à 37% des travailleurs arrivant chaque jour à T&T.
- Les transports publics urbains (STIB, De Lijn, TEC) sont utilisés principalement par les Bruxellois, mais un grand nombre de navetteurs (trains) prennent également le bus pour parcourir le dernier kilomètre.

- Le nombre restreint de places de parking automobile sur le site et aux alentours, le parking T&T payant et l'accessibilité difficile ont fait baisser considérablement le recours à la voiture suite à notre déménagement. Etrangement, une légère augmentation de l'utilisation de la voiture a été constatée entre 2015 et 2017. Elle est ensuite redescendue à 8 %, ce qui représente le plus faible taux d'utilisation de la voiture jamais enregistré à Bruxelles Environnement.
- Le projet « bike », qui permet à chaque travailleur de demander un vélo d'entreprise, a une incidence positive importante sur l'utilisation du vélo, pas uniquement par la mise à disposition d'un moyen de transport principal, mais aussi et surtout d'un moyen de transport complémentaire.

- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, les frais de transports en commun sont entièrement remboursés, ce qui a très certainement permis de diminuer encore l'utilisation de la voiture.
- Vu le nombre de plus en plus important de cyclistes, notre parking vélo arrive à saturation. Des pistes sont actuellement analysées pour pouvoir étendre le parking vélo dans le parking voiture au -1. Des questions sur la sécurité, accessibilité et aménagement doivent encore être discutées, mais l'idée de base a été approuvée par le Conseil de Direction.
- Par rapport aux autres entreprises du quartier T&T, BE est à la pointe sur le taux d'utilisation des vélos et des transports en commun.



Évolution de la répartition des travailleurs par mode de déplacement principal



# DÉPLACEMENTS

## Les déplacements professionnels

### b) Les incidences des déplacements professionnels

#### Ecoconduite

Depuis 2019, Bruxelles Environnement propose à ses collaborateurs une formation « écoconduite » afin de diminuer l'incidence environnementale des déplacements de service. Une priorité a été donnée aux collègues utilisant la voiture quasi quotidiennement dans le cadre de l'accomplissement de leurs tâches.

#### Il n'y a pas que la voiture !

D'autres modes de déplacements que la voiture sont également encouragés pour les déplacements professionnels. L'utilisation du vélo de service mais aussi des transports en commun doit être envisagée avant de réserver une voiture de service. En effet, pour parcourir une distance de 5 à 10 km, lorsqu'il fait beau, et qu'il est peu chargé, le personnel est encouragé à privilégier le recours au vélo de service ou aux services de la STIB.

La flotte de Bruxelles Environnement au siège compte 23 voitures de service, dont 9 voitures électriques (VE) Renault Zoé, qui seront remplacées début 2020 par 11 VE Nissan Leaf.



#### Emprunter un vélo de service

Bruxelles Environnement met à disposition de ses collaborateurs plusieurs vélos de service pour les déplacements professionnels. Un pool de vélos de différents types est disponible :

- Le vélo classique
- Le vélo pliant : pour combiner avec les transports en commun.
- Le vélo électrique : pour parcourir une distance un peu plus longue, ou faciliter une montée.
- Le vélo cargo : pour transporter des objets légers à moyennement lourd et pas très encombrants.

Tous les vélos disposent de cadenas, un casque, et d'une chasuble, et peuvent être empruntés à l'accueil.

Les déplacements professionnels effectués avec un vélo privé peuvent être comptabilisés et bénéficier de la prime vélo.

#### Des armoires à clés intelligentes

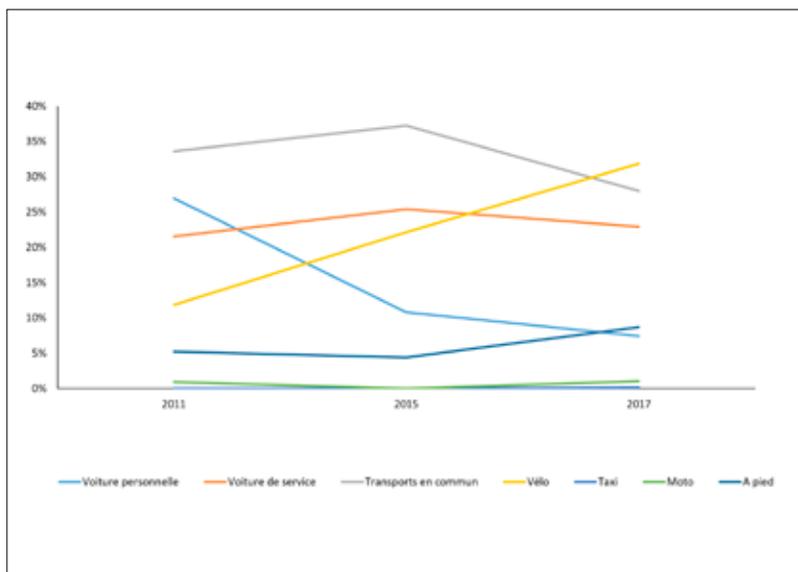
En vue d'optimiser la réservation des véhicules ainsi que d'obtenir des données plus précises sur les kilomètres parcourus, des armoires à clés intelligentes ont été installées dans le parking vélo et voitures.

Last but not least, depuis avril 2019, Bruxelles Environnement a engagé un Manager Mobilité. Celui-ci a la responsabilité de l'ensemble des déplacements du personnel dans le cadre professionnel, mais également dans le cadre domicile-travail. Il supervise et optimise, dans une optique « bas carbone », tous ces déplacements.

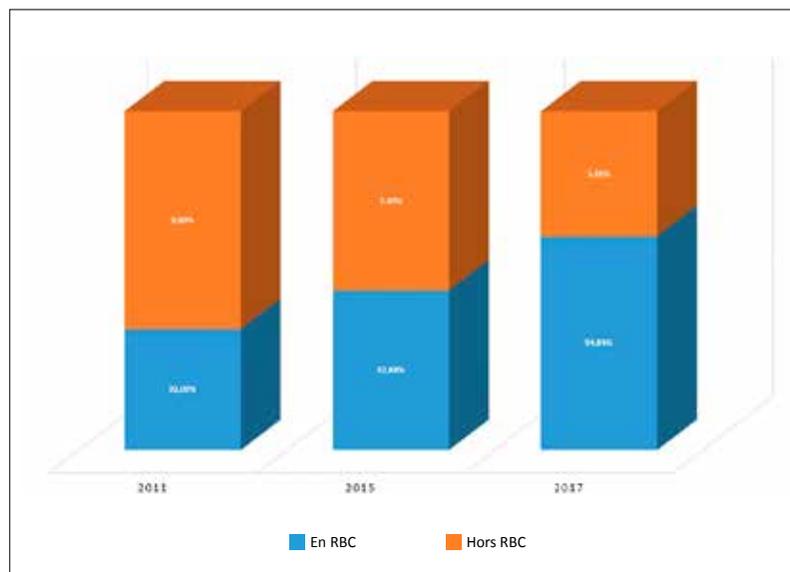


# DÉPLACEMENTS

Modes de déplacements professionnels<sup>9</sup>



Destination déplacements de service<sup>10</sup>



Nous constatons que les déplacements professionnels sont toujours plus actifs au fil des années avec une utilisation en croissance du vélo (désormais 1<sup>er</sup> mode de déplacement depuis 2017) et de la marche. Cette tendance se fait en défaveur de l'utilisation des transports en commun et de la voiture personnelle et, dans une moindre mesure, des véhicules de service.

Ces tendances peuvent être expliquées par plusieurs facteurs tels qu'une politique mobilité forte, une plus grande facilité d'utilisation des vélos de service, l'octroi de vélos d'entreprise personnels, un meilleur contrôle des utilisations abusives de voitures personnelles et de service ainsi qu'une diminution des déplacements en dehors de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces données n'ont malheu-

reusement pas pu être actualisées en 2019. Malgré une demande de poser la question annuellement, le département mobilité opte pour une mise à jour triennale. La cellule écopratiqes internes poussera à la récolte annuelle d'informations sur le sujet, mesurant l'importance de l'incidence environnementale de cet aspect.

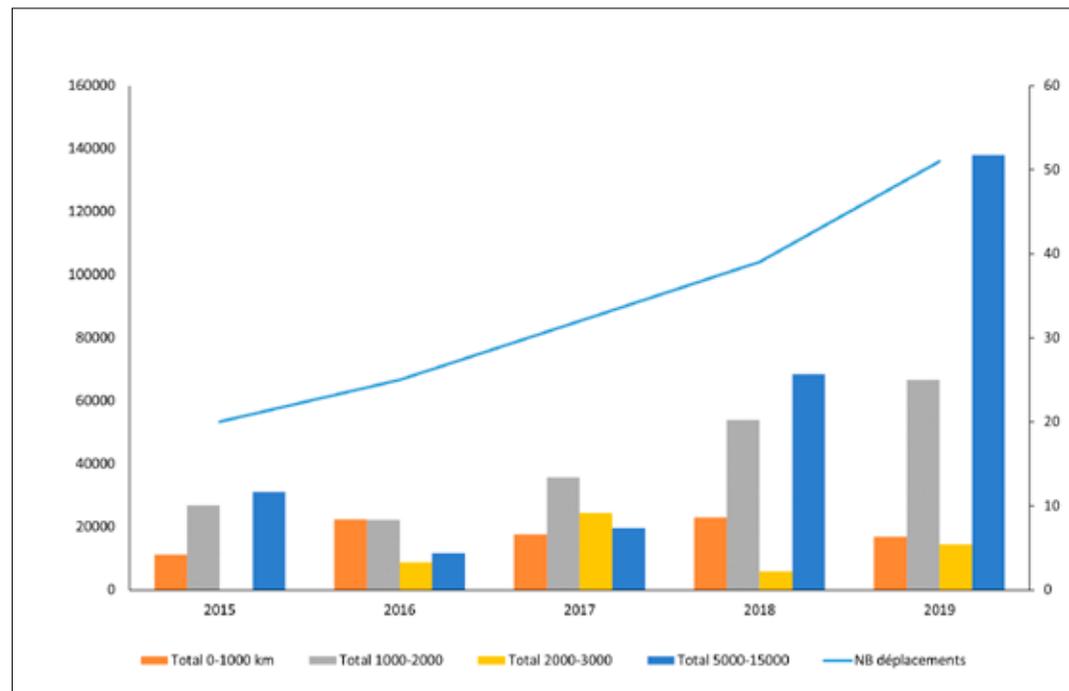
(9)(10) Les données de ce graphique proviennent de l'enquête mobilité annuelle adressée au personnel du siège social de Bruxelles Environnement. L'information sur les déplacements de service est recueillie tous les 3 ans, même si nous avons le projet de la recueillir annuellement.

# DÉPLACEMENTS

## Déplacements en avion

Depuis 2007, Bruxelles Environnement compense les déplacements en avion effectués par ses agents pour des missions à l'étranger<sup>11</sup>. Pour compenser, un certain montant est payé à un organisme vérifié. Ce montant est calculé en fonction des quantités de CO<sub>2</sub> émis lors de voyages en avion pour une année. Il est utilisé pour soutenir des projets environnementaux tels que, par exemple, sauver et replanter des arbres, empêcher la déforestation, protéger les ressources naturelles d'eau,... Ces projets sont en général menés dans des pays en voie de développement, pays qui ne disposent pas des mêmes moyens et outils en matière de planification des objectifs de durabilité que les pays occidentaux tels que la Belgique.

Déplacements en avion<sup>12</sup>



Nous remarquons à côté de cela une augmentation des voyages en avion depuis 2015. En effet, un grand nombre de colloques et de formations organisés plus loin en Europe ont amené plusieurs de nos collègues à se déplacer en avion vers ces différents lieux. Les divisions les plus demandeuses sont la Division Inspectorat, la Division Energie et la Division Autorisation.

Il est évident que le tout n'est pas de compenser. Une réflexion sur une « budgétisation » du carbone émis lors des voyages en avion va être menée en 2020. Nous mesurons bien entendu l'incidence environnementale des déplacements en avion, raison pour laquelle nous pensons à l'éventualité de les limiter.

(11) Bonne pratique préconisée par le [document de référence sectoriel](#) (voir aussi ibid. 4, page 9)

(12) Ces données sont recueillies au moyen des informations provenant du service formation lesquels procède au rassemblement des informations et des remboursements des déplacements de service à l'étranger en avion.

# DÉPLACEMENTS

## c) Objectif lié aux déplacements domicile-travail et professionnels

### OBJECTIFS 1 & 2 : FAVORISER UNE MOBILITÉ ACTIVE POUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL ET PROFESSIONNELS

Notre nouveau Plan Flotte & Mobilité 2020-2025, comporte plusieurs mesures permettant de développer la situation. En voici les grandes lignes :

#### AXE STRATÉGIQUE 1 : RAJEUNISSEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES

- Maintenir une flotte conforme à la zone de basse émission
- Créer des indicateurs de performance conformes au Plan Good Move et au décret exemplarité

#### AXE STRATÉGIQUE 2 : DIMINUTION DE L'EMPREINTE CARBONE DE LA FLOTTE DE VÉHICULES

- Intégrer des véhicules à faible émission dans la flotte
- Planifier l'installation bornes de recharge pour véhicule électriques sur les sites externes
- Analyser la faisabilité d'intégrer des équipes d'équipes dans les parcs
- Augmenter les trajets réalisables à vélo

#### AXE STRATÉGIQUE 3 : AUGMENTATION DE L'USAGE DE LA MOBILITÉ PLUS VERTE ET PLUS ACTIVE

- Améliorer l'offre des vélos de service et d'entreprise
- Améliorer le service de réparation
- Améliorer la situation des parkings vélos sur les sites externes et à Tour & Taxis
- Intégrer les projets de développement du site T&T (Extensa) avec notre plan vélo (projet de parking vélo, entretien vélo)
- Engager un « Coordinateur Vélo »



#### AXE STRATÉGIQUE 4 : AMÉLIORATION DU TAUX D'UTILISATION DES VÉHICULES

- Intégrer un logiciel de gestion de flotte sur l'ensemble des véhicules
  - Aide à l'analyse de l'utilisation réelle des véhicules
  - Aide à l'inventaire comptable
  - Aide à la localisation du véhicule
  - Aide à la gestion de la consommation d'essence (indicateur en direct de consommation et de kilométrage).
  - Aide à l'analyse des flux des véhicules (info cartographique)

#### AXE STRATÉGIQUE 5 : RÉDUCTION DES DÉLAIS D'ATTENTE EN CAS DE RÉPARATION D'UN VÉHICULE/VÉLO

- Rendre les entretiens/ réparations des véhicules plus structurés

L'ensemble des mesures s'accompagne d'actions en termes de communication et de sensibilisation.

# DÉPLACEMENTS

## Les déplacements des fournisseurs et sous-traitants

### a) Les incidences des déplacements des fournisseurs et sous-traitants

Peu analysés jusqu'à présent, les déplacements des fournisseurs et sous-traitants sont ressortis de l'analyse environnementale comme étant significatifs.

Pourtant, depuis de nombreuses années, Bruxelles Environnement met en place quelques initiatives permettant de réduire l'incidence des déplacements des fournisseurs :

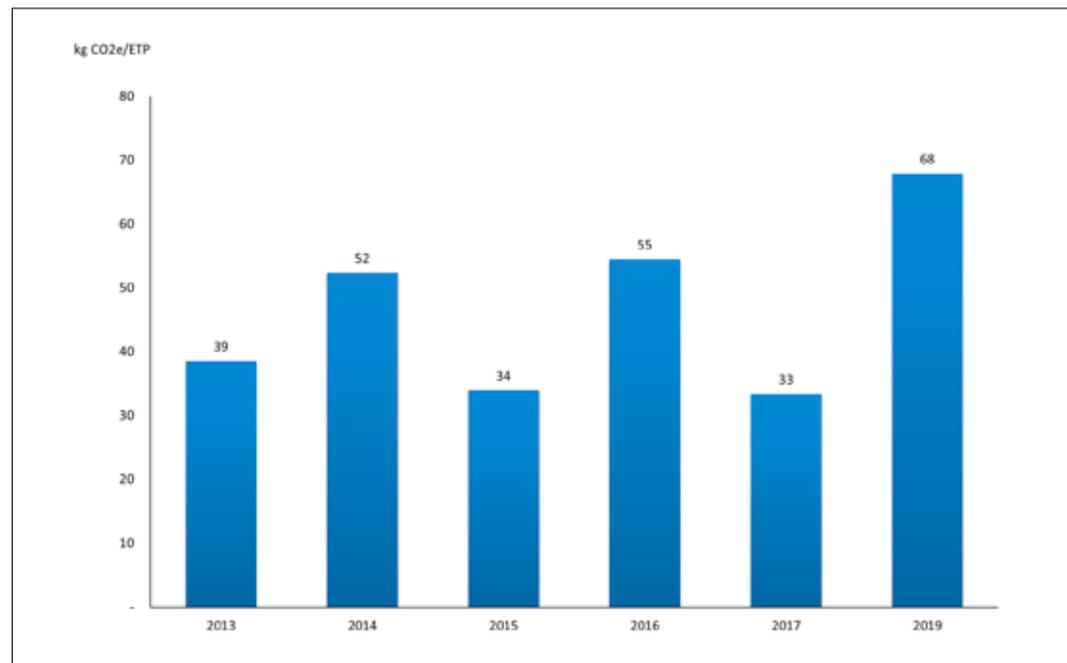
- coursiers à vélo pour les services de courrier
- insertion de clauses environnementales liées aux émissions CO<sub>2</sub> des déplacements de fournisseurs.  
Ex : marchés de collecte et traitement de déchets
- promotion des entreprises bruxelloises lors des procédures négociées sans publicité

### b) Objectifs des déplacements des fournisseurs et des sous-traitants

#### OBJECTIF 3 : LIMITER L'INCIDENCE DES DÉPLACEMENTS DE NOS FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

- Initier une réflexion sur l'aspect déplacements des fournisseurs lors des ateliers « critères de choix des fournisseurs » des Marchés Publics
- Définir des bonnes pratiques permettant d'inciter les fournisseurs à des déplacements moins polluants
- Réaliser une expérience pilote de livraison durable de marchandise<sup>14</sup> et évaluer la possibilité d'extrapolation

Déplacements des fournisseurs<sup>13</sup>



En 2017, la cible fixée était une diminution de 3% des émissions de kg CO<sub>2</sub>e/ETP pour les déplacements des fournisseurs. En 2019, ce taux est passé à 68 kg CO<sub>2</sub>e/ETP, ce qui représente une augmentation de 106 %. La cible n'a donc pas été atteinte. Les données reprises ont été revues en fonction d'une évolution de la méthodologie de rassemblement des informations liées aux déplacements des fournisseurs. Les tendances démontrent que l'année

2019 a été particulièrement intensive au niveau des déplacements, et cela même plus qu'en 2014, année du déménagement. Cela témoigne donc de la nécessité d'obtenir des informations plus précises sur ce que représentent ces résultats et donc d'obtenir une analyse plus fine des fournisseurs générant les incidences les plus fortes. Cela fera l'objet d'un approfondissement en 2020.

(13) Les données proviennent d'une extrapolation réalisées à partir des informations provenant de la comptabilité considérant qu'une facture est l'équivalent d'un déplacement pour plusieurs types d'achats susceptibles d'engendrer des déplacements. Une extrapolation est également réalisée sur le poids d'un colis moyen.

(14) Du type CityDepot

# DÉPLACEMENTS

## Déplacements des visiteurs

### a) Les incidences des déplacements visiteurs

Depuis quelques années, Bruxelles Environnement est attentif à mettre en place des actions pour inciter nos visiteurs à limiter l'usage de la voiture :

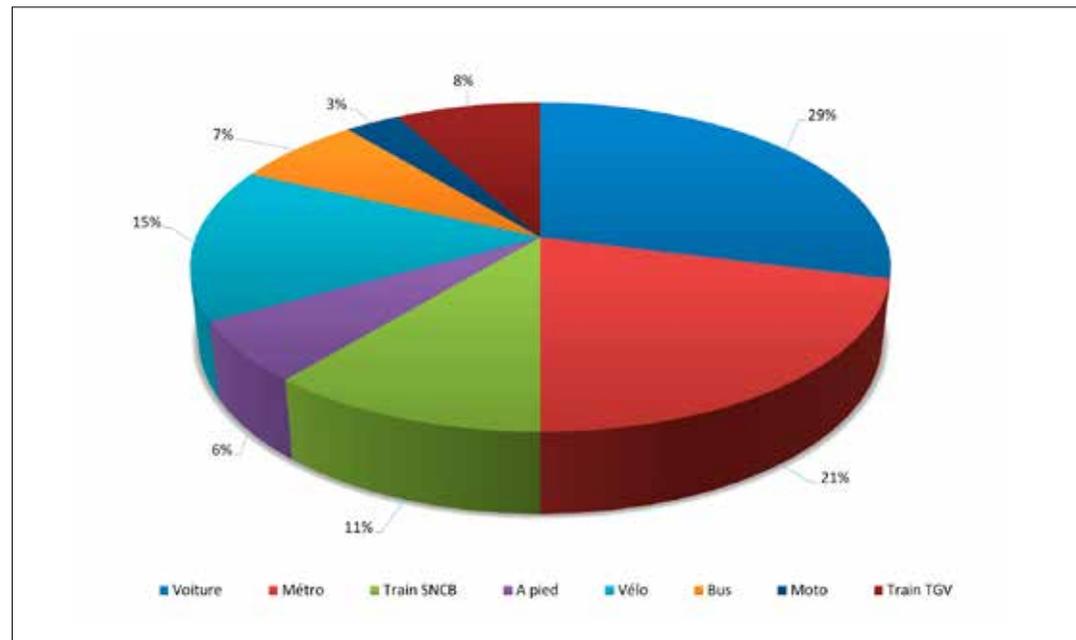
- Insertion du plan d'accessibilité dans la signature électronique
- Mise en ligne d'un plan d'accès spécialement à destination des fournisseurs, des PMR ainsi que des personnes VIP
- Demande à la STIB afin d'améliorer l'accessibilité du site de Tour & Taxis
- Enquête annuelle sur les modes de déplacements des visiteurs auprès des personnes présentes aux événements du BEL.

### b) Objectifs liés aux déplacements des visiteurs

#### OBJECTIF 4 : INCITER NOS VISITEURS À LA MOBILITÉ ACTIVE

- Réaliser une enquête mobilité à destination des clients du BEL
- Développer la liste éco-comportement (dont les bonnes pratiques incitant à la mobilité douce) et sa mise en application auprès des clients du BEL

Déplacements des visiteurs lors des événements en novembre 2019<sup>15</sup>



En 2017, la cible fixée était une diminution de 3% du taux d'autosolisme. En 2019, ce taux est descendu à 29%, ce qui représente une diminution de 24 %. La cible a donc largement été atteinte.

On constate que la part modale d'utilisation de la voiture est plus élevée chez nos visiteurs qu'auprès de notre personnel dans le cadre de nos déplacements domicile-travail. Ce résultat n'a d'ailleurs rien d'étonnant, vu le nombre d'actions entreprises et le nombre d'investissements réalisés en interne pour favoriser la mobilité active. Toutefois, selon le bilan des PDE 2017, la part modale de la voiture est de

54,6% en zone « Moyenne » (la zone dans laquelle Bruxelles Environnement se situe) alors que nos visiteurs ne prennent leur voiture que dans 29% des cas en 2019.

En 2018, la méthodologie comptabilisait les déplacements des visiteurs se présentant à l'accueil pour rendre visite à nos agents. En 2019, cette méthodologie a été adaptée afin de comptabiliser les déplacements des visiteurs se rendant aux événements du BEL lesquels sont plus représentatifs de l'ensemble des déplacements réalisés par les visiteurs. A l'avenir, ce sera cette méthode de calcul qui sera employée.

<sup>(15)</sup> Ces résultats proviennent de deux enquêtes anonymes menées en novembre 2019 auprès des personnes ayant assisté à deux événements au sein du BEL.

# ÉNERGIE

## Les consommations énergétiques

### a) Les incidences liées aux consommations énergétiques

#### Un bâtiment passif

Bruxelles Environnement veut être exemplaire au niveau énergétique. Pour y arriver, notre administration s'est dotée d'un bâtiment performant. Comme en atteste le cahier de performance élaboré grâce à nos nombreux experts internes, les économies d'énergie sont un élément clé dans le projet de Tour et Taxis.

Afin de favoriser ces économies, la forme du bâtiment a notamment été étudiée pour être la plus compacte possible. Avec sa superficie de 16 500 m<sup>2</sup>, le bâtiment fait encore partie des plus grands bâtiments passifs européens.

#### Le bâtiment en quelques chiffres

- Périmètre bâtiment : 41,88m de large x 71,4m de long
- Hauteur bâtiment : 30,8m
- Surface totale bâtiment : 18357m<sup>2</sup> avec le sous-sol
- Panneaux photovoltaïques : 366 panneaux sur une surface de 700m<sup>2</sup>
- Verre utilisé : 3 200 m<sup>2</sup> (dont 36% pour l'enveloppe du bâtiment)

#### 700m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques

L'installation photovoltaïque compte pas moins de 366 panneaux. Ces derniers sont orientés plein sud avec une inclinaison variable puisqu'ils sont fixés sur la façade courbée, à l'avant du bâtiment.

En 2019, les panneaux photovoltaïques ont contribué à hauteur de 8,39 %<sup>16</sup> de la consommation totale d'électricité des bureaux de l'administration, avec une production annuelle de 92 185 kWh. A titre de comparaison, cette production pourrait alimenter 45 ménages bruxellois moyens en électricité<sup>17</sup>.

#### Une isolation thermique optimale

L'isolation du bâtiment est primordiale pour le confort. Au total, près de 8 600 m<sup>2</sup> sont isolés au niveau du toit et des murs. Les parties opaques des façades latérales sont composées de plaques métalliques entre lesquelles se trouvent 20 cm de laine de roche.

Par ailleurs, le bâtiment est isolé grâce à un double vitrage au niveau du toit (atrium) et à un triple vitrage pour les vitres des façades latérales.

#### Au niveau du confort thermique

Le bâtiment a été conçu pour permettre une ventilation naturelle en été et un échange de chaleur en hiver. Le sol est aménagé avec des dalles de béton pour créer un système d'émission de chauffage et de rafraîchissement.

Des sondes installées dans différentes zones, à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, permettent une régulation automatique de la température.

Plus écologique et plus sain que l'air conditionné classique, un système de ventilation mécanique avec récupérateur d'énergie peut être utilisé pour rafraîchir le bâtiment. Si nécessaire, une machine frigorifique apportera un complément de refroidissement. Le bâtiment étant ventilé en continu, il diffuse un air frais en permanence.

L'atrium est muni d'un double vitrage avec une protection solaire élevée et d'une toile qui se ferme automatiquement en cas de rayonnement solaire intense ou de forte chaleur.

#### Au niveau du confort lumineux

Tous les postes de travail bénéficient de lumière naturelle, soit via l'atrium, soit via les fenêtres extérieures. L'atrium a été spécifiquement conçu pour pouvoir activer une protection solaire dès que le rayonnement atteint 150 Watts par m<sup>2</sup>.

En plus du store de l'Atrium, des stores micro perforés peuvent être activés manuellement au niveau des fenêtres des bureaux.

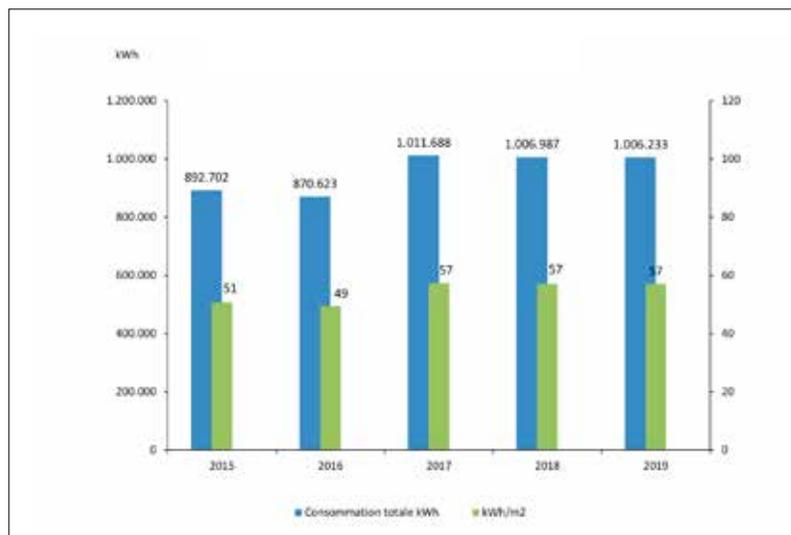
Des sources de lumière artificielle à commande automatique ou manuelle permettent de maintenir le confort d'éclairage en toute saison.



(16) Indicateur recommandé par le [document de référence sectoriel](#) (voir aussi ibid. 4, page 9)  
(17) Le ménage moyen bruxellois consomme 2036 kWh ([source](#)).

# ÉNERGIE

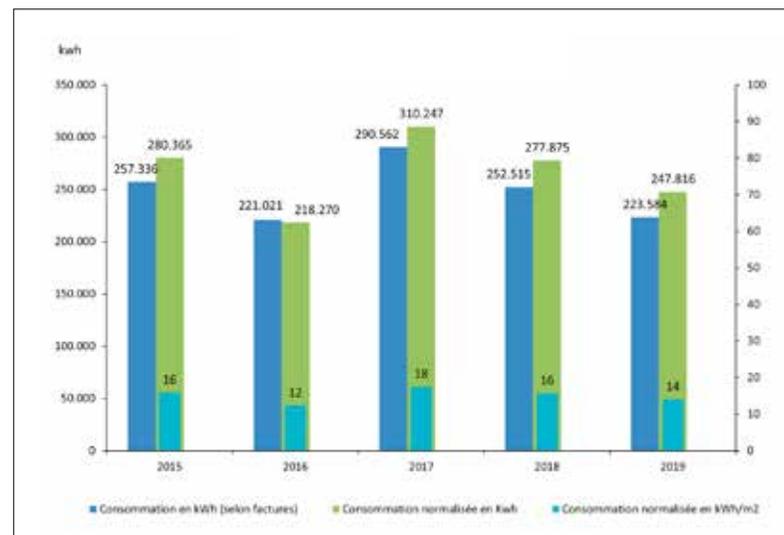
Consommation d'électricité



L'étendue des indicateurs rapportés est limitée à la consommation d'électricité et de gaz sur le siège de Tour & Taxis, sans y ajouter la production d'électricité photovoltaïque autoconsommée (voir ci-dessous). Les valeurs de la consommation de gaz normalisées en fonction des degrés-jours sont aussi présentées, pour permettre la comparaison d'une année à l'autre.

La consommation d'électricité<sup>18</sup> est très proche de celle de l'année passée. La cible (- 3 %) n'a pas été atteinte, puisque le résultat se limite à une baisse de **0,54 %** sur 3 ans.

Consommation de gaz



Pour le gaz par contre, la cible (- 3 %) a été largement atteinte, avec une baisse de **20,12 %** sur les 3 années de fonctionnement du SME.

La consommation de gaz<sup>19</sup> a connu encore une baisse significative (- 10,8 %) en 2019 par rapport à 2018, suite à une reprise en main de la géothermie, après les travaux de réfection et de protection des têtes de puits contre les inondations.

## b) Les objectifs liés aux consommations énergétiques

**OBJECTIF 5 :  
RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE  
DU BÂTIMENT (UNIQUEMENT SURFACES DE  
BUREAUX)**

- Contribuer à la définition d'un plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie zéro carbone 2050 et le communiquer en interne.
- Assurer le fonctionnement optimal de la GTC (Gestion Technique Centralisée), et la transmission automatique des données de la GTC vers l'application NRClick Scan (devenue Silverlight) de Sibelga.

- Effectuer le suivi régulier de la géothermie et tendre à son fonctionnement optimal, notamment grâce à l'étude réalisée par l'étudiante de l'ULiège en 2019.

(18) et (19) Indicateur recommandé par le [document de référence sectoriel](#) (voir aussi ibid. 4, page 9)

# EAU

## La consommation d'eau et le captage d'eau

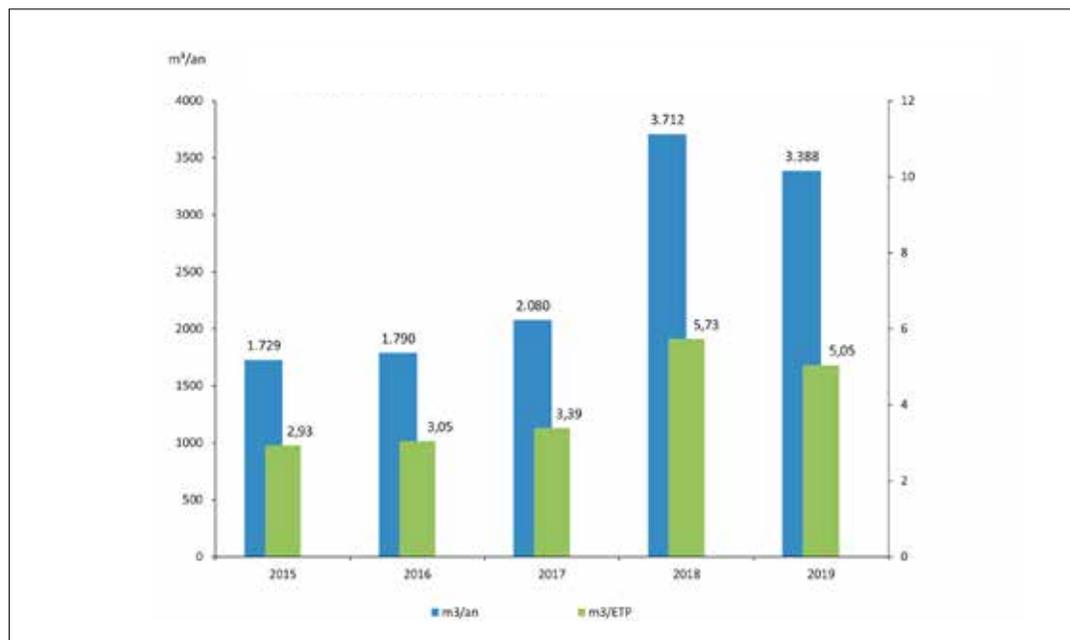
### a) Incidences liées à la consommation et au captage d'eau

L'étendue des indicateurs rapportés est limitée d'une part, à la consommation d'eau de distribution sur le siège de Tour & Taxis, sans y ajouter la consommation d'eau grise recyclée, ni celle d'eau pluviale récupérée en toiture, et, d'autre part, aux volumes d'eau puisée et réinjectée dans la nappe captive pour assurer le fonctionnement de la géothermie.



(20) Indicateur recommandé par le document de référence sectoriel (voir aussi ibid. 4, page 9)

Consommation d'eau



La consommation d'eau par équivalent temps-plein<sup>20</sup> a connu une baisse de l'ordre de 12 % en 2019 par rapport à 2018, mais nous sommes encore loin d'avoir rejoint les meilleurs résultats engrangés au début de l'occupation du bâtiment, ni même les résultats de la 1ère année du cycle (+ 49 %), et la cible (- 3 %) est dès lors loin d'avoir été atteinte. La surconsommation d'eau avérée depuis fin 2017, ne pourra être réduite qu'avec la remise en service de la station de recyclage de l'eau et de l'utilisation de l'eau de pluie, prévues dès début 2020. En outre, une fuite d'eau dans le système de lave-vaisselle du RestoBEL est survenue durant l'été 2019, et n'a pu être arrêtée par les électrovannes en place, échappant ainsi au sys-

tème de détection automatique des fuites. Ce n'est que lors du contrôle mensuel du relevé d'index, et lors de la validation de la facture d'eau, que le problème a été révélé, et son identification précise a nécessité un relevé visuel bi-journalier (matin et soir) du compteur d'eau général, lequel a permis de constater que la consommation d'eau se poursuivait la nuit (> 10m³/jours), s'ajoutant à l'accroissement de la consommation dû à la panne de la station de recyclage de l'eau grise et du système de régulation permettant l'utilisation de l'eau de pluie. Nous espérons que la remise en service de ces équipements en 2020 permette de ramener la consommation d'eau au niveau de performance de 2015-2016, voire de l'améliorer.

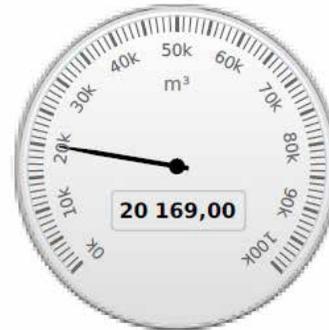
# EAU

## **Captage d'eau pour la géothermie (pompe à chaleur)**

Afin de fournir de la chaleur ou du froid au bâtiment, les pompes captent l'eau dans une nappe à 56 mètres de profondeur alternativement par les puits de source froide et par les puits de source chaude.

Sur la base annuelle, un total de 119 517 m<sup>3</sup> a été pompé en 2019.

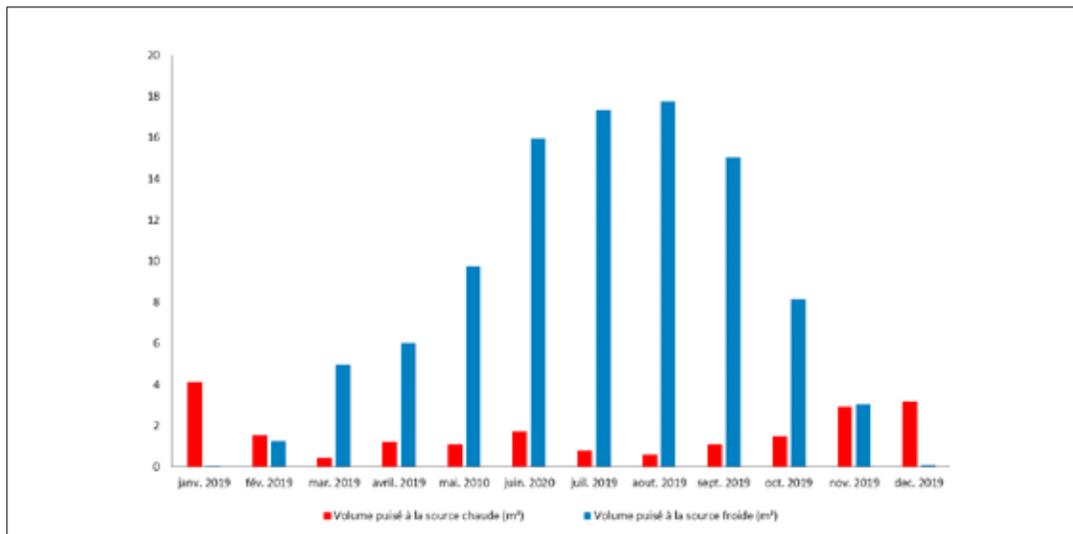
Volume puisé à la source chaude - m<sup>3</sup>



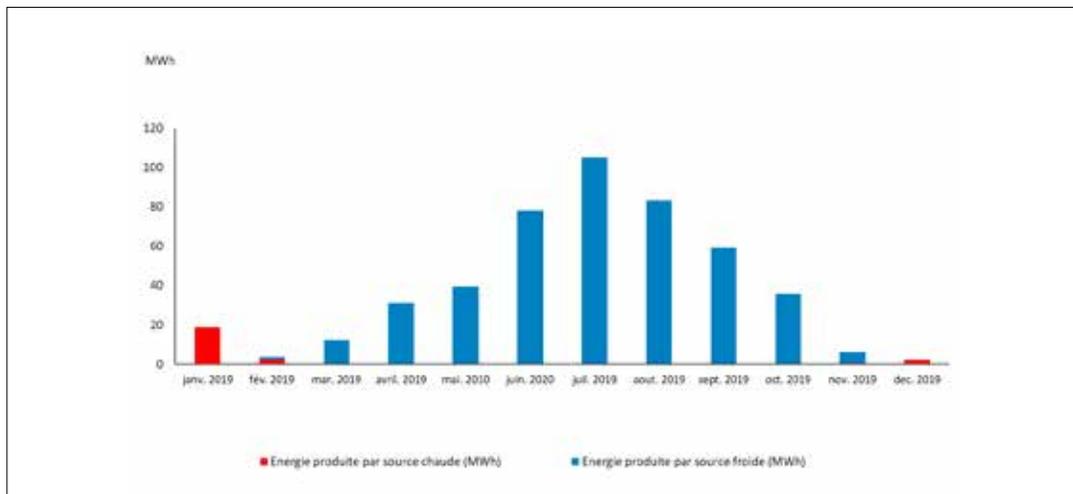
Volume puisé à la source froide - m<sup>3</sup>



Volumes puisés mensuellement (k = x1000 m³)



Production calorifique mensuelle (en MWh dans le graphique)



Ces chiffres montrent que la distorsion déjà observée durant la période 2015-2018 entre les volumes puisés respectivement en chaud et en froid persiste. Les têtes des puits de captage ont été protégées des inondations depuis début 2019. Cependant, l'équipe de la maintenance ne dispose pas encore de résultats obtenus sur une année complète, permettant de tirer des conclusions fondées sur un fonctionnement régulier et équilibré du système géothermique. Le système d'enregistrement des données (PRIVA) a aussi connu plusieurs périodes d'absence de fonctionnement (161 jours/365 où les données sont inaccessibles).

## b) Objectifs liés à la consommation et au captage d'eau

### OBJECTIF 6 : PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES EN EAU

- Réaliser un inventaire détaillé des postes consommateurs d'eau dans le bâtiment et en effectuer un suivi rapproché.
- Poursuivre le suivi rapproché du système géothermique et du puisage de l'eau nécessaire à son fonctionnement, en tirant parti de l'étude réalisée par l'étudiante de l'ULiège en 2019.
- Assurer le fonctionnement optimal du système de recyclage de l'eau grise et l'utilisation maximale de l'eau pluviale.
- Vérifier l'étalonnage du débit de l'ensemble des robinets de lavabos.

# MATERIAUX & ACHATS DURABLES

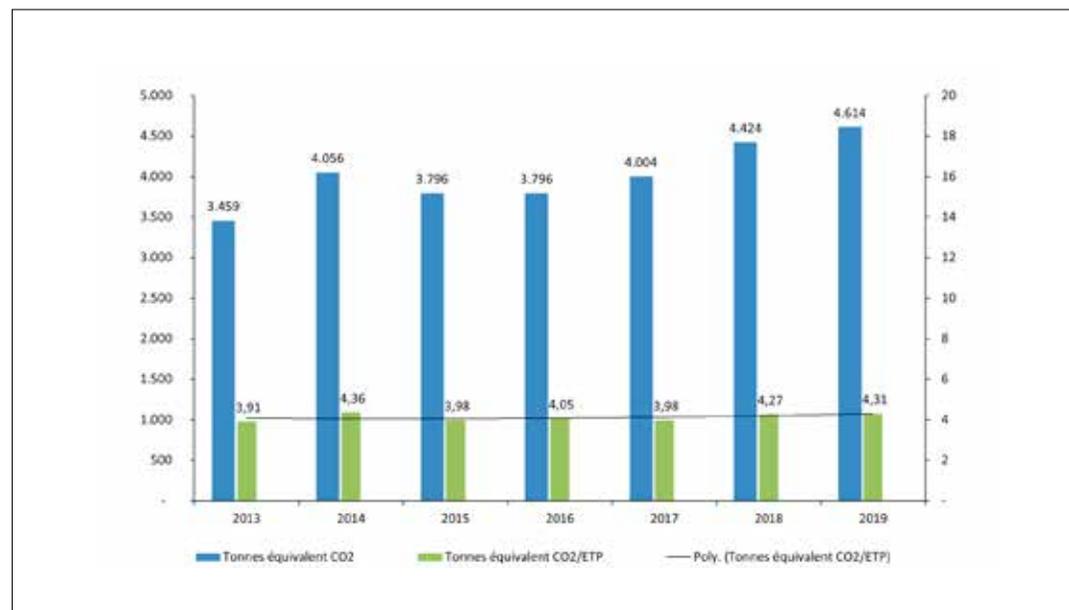
## Utilisation de matières premières et durabilité des achats

### a) Utilisation de matériaux

Grâce à l'élaboration d'un Bilan Carbone® (scopes 1, 2 et 3) depuis 2013, Bruxelles Environnement dispose d'une vision plus détaillée de l'incidence environnementale de ses achats de fournitures et immobilisations. Etant complet par essence, le Bilan Carbone® prend en considération entre autres : les achats en services faiblement et fortement matériels, le matériel informatique et les petites fournitures, les bâtiments, les véhicules, le mobilier, le matériel de chantier et le matériel scientifique<sup>21</sup>.



Emissions carbone · Fournitures & investissements



22

En 2017, la cible fixée était une diminution de 5% des émissions de tonnes CO<sub>2</sub>e/ETP pour l'achat de fournitures et les investissements. En 2019, ce taux est passé à 4,31 tonne CO<sub>2</sub>e/ETP, alors qu'il était de 3,98 tonnes CO<sub>2</sub>e/ETP en 2017. Cela représente une augmentation de 8 %. La cible n'a donc pas été atteinte.

Les investissements en immobilisations ont une incidence très lourde sur le Bilan Carbone® en

2019 en raison des frais d'aménagement du nouveau laboratoire au Jardin Massart ainsi que les développements dans le cadre du projet Solarclick. Même si les panneaux solaires sont installés sur les toits de tiers, ils sont la propriété de Bruxelles Environnement. Bien que notre bilan carbone soit fortement affecté par ce projet, nous pouvons être heureux qu'il apporte une contribution significative à l'amélioration du bilan carbone de la Région de Bruxelles-Capitale.

(21) Indicateur préconisé par le [document de référence sectoriel](#) (voir aussi ibid. 4, page 9)  
(22) Les données reçues en € de la part de la comptabilité sont converties en émissions carbone au moyen de la méthode de l'ADEME calculant le Bilan Carbone®

# MATÉRIAUX ET ACHATS DURABLES

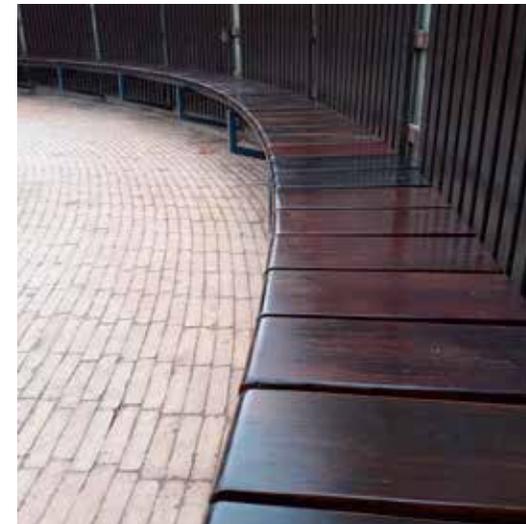
## Achats durables

Depuis sa création, Bruxelles Environnement s'implique en interne à rendre les achats plus durables. Diverses actions ont dès lors été mises en place :

- La création en 2012 d'une Centrale d'achat de fournitures de bureau durables ouverte à toutes les administrations communales et régionales de la Région de Bruxelles-Capitale : ce marché est basé sur un inventaire de 150 articles de bureau écologiques<sup>23</sup>.
- La création d'un groupe de travail « Marchés Publics Durables » visant l'amélioration de l'insertion des clauses durables dans les cahiers de charges.
- L'insertion de clauses environnementales et sociales dans les cahiers de charge des marchés publics.

Exemples :

- rénovation de mobilier de bureau, électroménagers, mobilier.
- papier recyclé et labélisé<sup>24</sup>
- produits d'entretien et de nettoyage éco-labélisés
- café et sucre équitables
- traiteur et restaurant durables
- ...

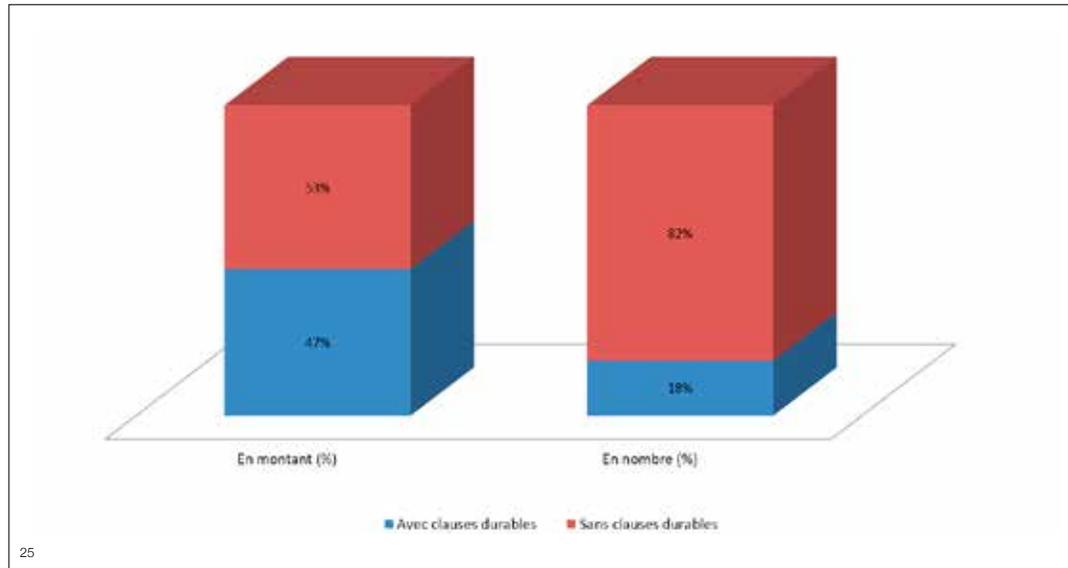


(23) Bonne pratique préconisée par le [document de référence sectoriel](#) (voir aussi ibid. 4, page 9)

(24) Ibid.

# MATÉRIAUX ET ACHATS DURABLES

Insertion de clauses durables - Marché Publics avec reconduction - 2017-2018-2019



25



En 2017, la cible fixée était une augmentation de 5% du nombre et de 5 % du montant total des marchés publics durables parmi l'ensemble des marchés publics avec reconduction.

Alors que l'année 2017 reprenait uniquement l'analyse des cahiers de charges élaborés par le département Achats généraux, en 2018, l'indicateur est plus complet étant donné que l'analyse s'est élargie à l'ensemble des marchés publics reconductibles. Cet indicateur a été revu suite à la création d'un groupe de travail interne ayant pour mission d'identifier l'ensemble des marchés pertinents pour l'insertion de clauses durables ainsi que l'analyse

des clauses ayant été insérées dans les critères de sélection qualitative, les critères d'attribution ainsi que les clauses techniques. Suite à l'analyse détaillée de l'ensemble des cahiers de charges, un 1er bilan a pu être établi en vue de définir de nouvelles pistes d'action visant l'amélioration du nombre, de la qualité ainsi que les moyens de vérification sur l'insertion de clauses durables dans les marchés publics de l'institution.

L'indicateur de suivi a donc été revu et remplacé par les 2 indicateurs suivants :

- % de marchés publics durables avec reconduction par rapport au nombre des marchés perti-

nents pour l'insertion de clauses durables

- % du montant atteint par les marchés publics durables avec reconduction par rapport au montant total atteint par les marchés pertinents pour l'insertion de clauses durables

Un nouveau moyen de calculer le taux de marchés avec clauses durables automatisé est en cours d'élaboration et sera opérationnel pour la fin de l'année 2020. Celui-ci permettra de déterminer plus aisément l'évolution des 3 dernières années sur l'insertion de clauses durables dans les cahiers de charges.

(25) Bonne pratique préconisée par le [document de référence sectoriel](#) (voir aussi ibid. 4, page 9)

# MATÉRIAUX ET ACHATS DURABLES

## L'Ecoconstruction du bâtiment

Les matériaux qui composent notre bâtiment sont pour la plupart d'origine locale. Ils ont été fabriqués sur le territoire belge sur base d'une matière première locale. Les produits indisponibles en Belgique sont issus des pays limitrophes.

De plus, les produits disposant d'un label écologique ont été privilégiés :

- Peintures : Ecolabel Européen, Blauer Engel, Natureplus, Milieukeur, NF Environnement
- Isolants : Natureplus
- Revêtements de sol : Natureplus, Ecolabel européen, GUT
- Bois : PEFC, FSC



## b) Objectifs liés à l'utilisation des matières premières et à la durabilité des achats

### OBJECTIFS 7 ET 8 :

#### RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES ET RENDRE LES ACHATS PLUS DURABLES<sup>26</sup>

- Etablir une stratégie achats publics durables
- Renforcer le rôle de contrôle et de sensibilisation du service Marchés Publics sur l'insertion de clauses durables dans les marchés publics
- Améliorer le rapportage sur les clauses environnementales
- Contrôler le respect de critères durables dans nos marchés publics via les éco-audits internes
- Créer une procédure permettant aux gestionnaires techniques de disposer des inputs idoines proposés, relus ou validés par nos experts internes
- Rédiger une charte fournisseurs en collaboration avec le département Economie en transition
- Créer un réseau de « managers durables »
- Implémenter la circulaire achats publics durables
- *Brainstormer* et créer de la mutualisation et de l'échange d'informations et de bonnes pratiques au sein des différents départements internes concernés
- Réaliser du *benchmarking* et valoriser notre plus-value en matière d'achats durables
- Former, informer, communiquer sur les actions et projets menés



(26) Bonne pratique préconisée par le [document de référence sectoriel](#) (voir aussi ibid. 4, page 9)

# DÉCHETS

## Autres incidences non significatives liées à nos activités

### Production de déchets

#### a) Incidences de la production de déchets

Depuis de nombreuses années déjà, Bruxelles Environnement s'est penché en interne sur la thématique des déchets. Depuis lors, diverses actions ont été mises en place sur l'ensemble de nos sites :

#### Prévention

- La récupération du papier imprimé sur une seule face pour réutilisation
- La mise en place d'un système de compostage en interne des déchets organiques
- L'acquisition de machines multifonctions permettant une meilleure rationalisation de l'utilisation du papier
- La suppression de l'impression des revues du personnel « En Bref » et « A tout terrain »
- Le remplacement des percolateurs par des machines à café limitant les gaspillages et les emballages inutiles
- La dématérialisation des processus métiers par mise en place d'un ECM (Entreprise Content Management)<sup>27</sup>
- L'utilisation de tasses aux machines à café et de verres aux fontaines<sup>28</sup>
- En 2019, la réalisation d'une œuvre au Jardin du Roi à Ixelles faite de lattes de récup issues du démontage de bancs en bois provenant d'autres parcs.  
« Toute la structure a été refaite par notre soudeur.

*L'arrondi de cette œuvre n'a pas été chose simple à réaliser. Les vieilles lattes ont été retravaillées par les menuisiers, coupées sur mesure, ensuite passées au rabot, à la toupie, à la ponceuse et repeintes. Cerise sur le gâteau, même les vis ont été récupérées sur une autre œuvre ! Bravo aux équipes des ateliers: menuisiers, soudeurs, et peintres »*

*Mehdi Meftah, chef des ateliers de Woluwe*



#### Respect de la législation

- La tenue d'un registre des déchets dangereux
- Le suivi des indicateurs de production de déchets dangereux et non dangereux
- La mise en place d'une procédure de gestion des déchets dangereux
- L'évacuation des déchets vers des filières contrôlées et agréées

#### Communication & Sensibilisation

- L'insertion de consignes strictes de gestion des déchets à l'intention des sociétés de nettoyage
- La communication des consignes de tri à l'attention du personnel
- L'organisation de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets chaque année en novembre.

L'édition 2019 était sous le symbole du Zéro Déchet.

- Conférence sur les initiatives internes et externes du zéro Déchet
- Partage de savoir-faire interne avec l'atelier « Bee's wraps »<sup>29</sup>
- Interventions déambulatoires improvisées de la BID (Brigade d'intimidation des déchets)
- Sur le terrain, la projection du film 'The Clean Bin Project' a été suivie d'un débat avec les 60 et 70 agents y ayant participé

(27) Bonne pratique préconisée par le [document de référence sectoriel](#) (voir aussi ibid. 4, page 9)

(28) Ibid.

(29) Emballage lunch réutilisable à base de tissu de récup et de cire d'abeille

# DÉCHETS

## Tri

Voici la liste des déchets qui font l'objet d'un tri sur le site de Tour & Taxis :

- Papier et carton
- PMC
- Verre
- Déchets organiques
- Bouchons de Liège
- Instruments d'écriture
- Piles et batteries
- Cartouches & toners
- Huiles de friture
- Lampes à décharges
- Emballages de produits dangereux
- Déchets électriques et électroniques
- Bois
- Déchets métalliques
- Frigolite
- Films plastiques souples

## Meten is Weten !

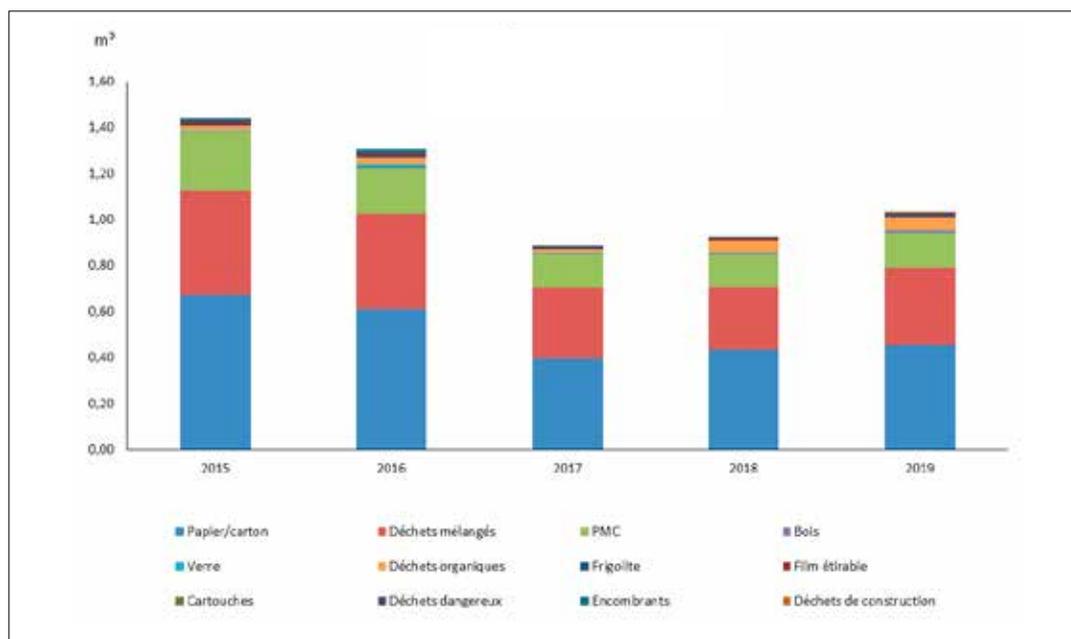
Depuis 2014, le traitement et la collecte des déchets sont facturés au volume et non plus au forfait. Cette évolution a l'avantage de nous permettre non seulement de disposer d'indicateurs précis mais également de pouvoir réaliser un suivi rapproché de notre production de déchets mois par mois<sup>31</sup>. Ainsi, nous pouvons connaître les quantités de déchets produites par mois et par an.



(30) Bonne pratique préconisée par le [document de référence sectoriel](#) (voir aussi *ibid.*, 4, page 9)  
(31) *ibid.*

# DÉCHETS

Production de déchets<sup>32</sup>



	2015	2016	2017	2018	2019
Papier/carton	398	357	242	281	300
Déchets mélangés	267	244	191	177	223
PMC	150	116	90	91	99
Bois		4	2	4	3
Verre	3,12	6,75	2,62	2,5	2,75
Déchets organiques	11,76	15,36	7,62	30,71	37,20
Frigolite	5	3	1	2	5
Film étirable	6	5	4	7	2
Cartouches	0,00	0,00	0,023	0,05	0,05
Encombrants	7	11	3	1	3
<b>Total m³</b>	<b>850,1</b>	<b>767,0</b>	<b>545,1</b>	<b>596,3</b>	<b>680,0</b>
<b>Total m³/etp.an</b>	<b>1,44</b>	<b>1,31</b>	<b>0,89</b>	<b>0,92</b>	<b>1,03</b>
<b>Taux de recyclage</b>	<b>69%</b>	<b>68%</b>	<b>65%</b>	<b>70%</b>	<b>65%</b>

(32) Les données proviennent des factures et du registre reçus de la part des prestataires de gestion des déchets.

# DÉCHETS

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces résultats :

- **Déchets mélangés** : Après une nette diminution en 2017 et 2018, 2019 a connu une nouvelle hausse des déchets en mélange. Les mois d'octobre et novembre ont connu des événements de plus grande ampleur avec un public externe ce qui a pu générer cette hausse.
- **Papier-Carton** : beaucoup d'élimination d'archives ont encore eu lieu après le déménagement, cette production s'est vue drastiquement diminuer en 2016 et 2017 pour remonter légèrement en 2018 et 2019.
- **PMC** : meilleur remplissage des sacs PMC par l'équipe de nettoyage qui a reçu la consigne de vider les poubelles une fois par semaine (plutôt que 5). La comptabilisation du prestataire est une conversion entre le nombre de sacs et un volume de déchets.

- **Déchets de cuisine et restaurant** : les activités du restaurant semblent être en augmentation exponentielle. À l'exception de l'année 2017 pendant laquelle le restaurant a été fermé une partie de l'année, les déchets organiques ont plus que triplé depuis notre arrivée dans le bâtiment.
- **Frigolite** : Ce type de déchet a été peu produit en 2016 et encore moins en 2017. Il s'agit d'un type de déchet produit très ponctuellement selon le type d'emballage des produits achetés. Il semblerait toutefois que l'année 2019 ait connu un certain retour de la production de ce type de déchet.

Nous pouvons donc conclure que l'augmentation de la production des déchets par agent engendrée en 2018 se confirme en 2019. La cause principale est l'augmentation du volume de déchets en mélange, des papier/carton ainsi que les déchets organiques. Ces évolutions seront à suivre dans les prochains mois.

## b) Objectifs en lien avec la gestion des déchets

Bien que la production de déchets ne soit pas ressortie de l'analyse environnementale comme étant un aspect significatif, il s'agit néanmoins d'un aspect qui depuis toujours fait l'objet de mesures particulières en interne.

Bien entendu, Bruxelles Environnement compte poursuivre ses efforts en la matière en :

- continuant à informer et sensibiliser son personnel à la prévention et au tri des déchets, notamment via l'organisation de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) ;
- améliorant le tri des déchets provenant des événements BEL, du resto BEL et du personnel ;
- aménageant un îlot de tri des déchets destinés aux écoles dans le restaurant.

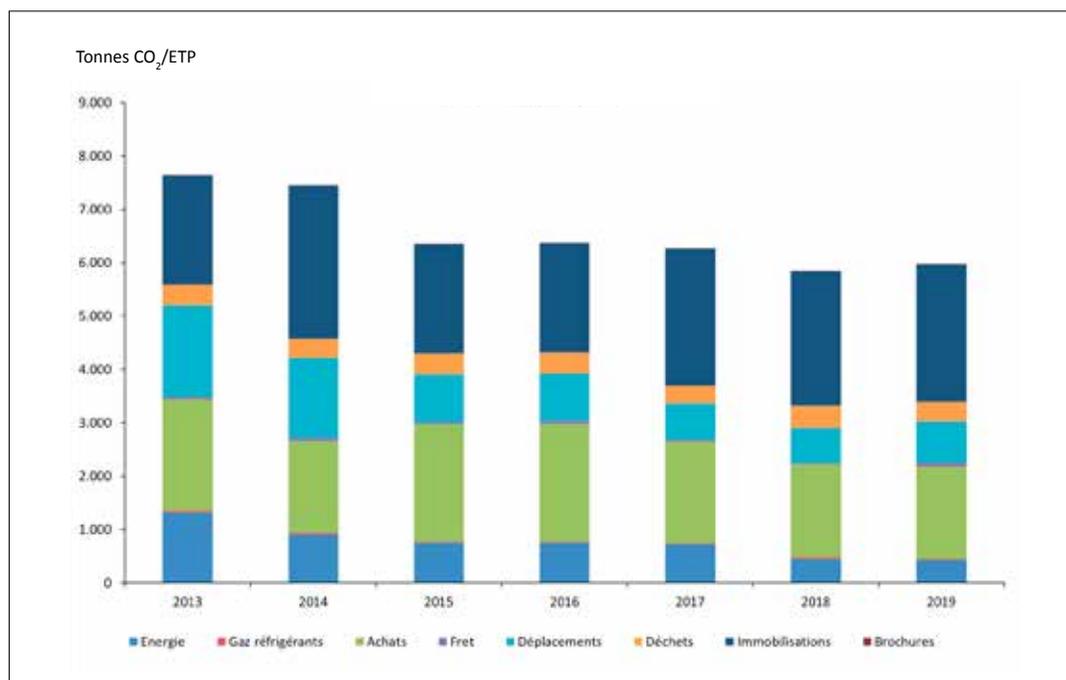


## BILAN CARBONE®

Depuis 2013, Bruxelles Environnement réalise le Bilan Carbone®<sup>33</sup> (scope 1, 2 et 3) de l'ensemble de ses activités, y compris celles menées sur les sites externes (bâtiments, investissements, rénovations, aménagements de nouveaux parcs, véhicules, déchets, ...). Cet exercice reprend des données aussi variées que les déplacements, les achats, les consommations de chauffage, etc. (voir graphique ci-contre). Cet outil nous permet donc d'avoir une vision globale de l'ensemble des rejets dans l'air que ce soit en carbone ou en d'autres gaz à effet de serre.

(33) Indicateur préconisé par le [document de référence sectoriel](#) (voir aussi ibid. 4, page 9)  
(34) Les données sont calculées sur base de la méthode ADEME permettant de calculer le Bilan Carbone® de notre institution.  
(35) Installations de panneaux solaires sur les toits de nos bâtiments, des bâtiments régionaux et communaux, écoles, piscines.

Emissions Carbone liées à nos activités



34

Les résultats du Bilan Carbone® qui étaient en diminution progressive depuis 2013 ont légèrement remonté en 2019 en raison de l'augmentation des déplacements, des immobilisations et du fret :

- Les aménagements en **immobilisations** ont une incidence très lourde sur le Bilan Carbone® en 2019 en raison des frais d'aménagement du nouveau laboratoire au Jardin Massart ainsi que les investissements dans le cadre du projet Solarclick<sup>35</sup>. Même si les panneaux solaires sont

installés sur les toits de tiers, ils sont la propriété de Bruxelles Environnement. Bien que notre Bilan Carbone® soit fortement affecté par ce projet, nous pouvons nous réjouir qu'il contribue grandement à l'amélioration de celui de la Région bruxelloise.

- Directement lié aux immobilisations et aux achats, le **fret** s'est également vu augmenter en raison des évolutions mentionnées ci-dessus pour l'année 2019.

- Les **déplacements** ont également connu une augmentation significative en raison de la recrudescence des déplacements professionnels en avion et en train mais également les déplacements domicile-travail semblent provenir davantage de la périphérie rurale et de la banlieue urbaine en défaveur du centre-ville.

# VISION 2050 & BIODIVERSITE

## Vision 2050

Fin 2017, Bruxelles Environnement a lancé un processus de réflexion sur son positionnement face aux enjeux futurs de ses politiques, au regard de la transition vers une société bas-carbone.

Des groupes de réflexion thématiques se sont réunis pour identifier les meilleurs futurs possibles en matière d'alimentation, de mobilité, d'énergie, d'espaces verts à l'horizon 2050. Un groupe sur la gouvernance a réfléchi quant à lui aux meilleurs moyens de mettre en œuvre ces politiques en relation avec les citoyens et tous les partenaires. Plus d'une trentaine d'experts extérieurs ont été invités pour des colloques et des débats organisés sur les temps de midi.

L'élaboration d'une vision à long terme a permis de prendre du recul pour réfléchir aux évolutions en cours, croiser les points de vue, alimenter nos stratégies et optimiser les chances de réaliser nos projets.

Bien au-delà, le processus « vision 2050 » a permis de partager nos connaissances et compétences, de mettre en commun nos savoirs et nos expériences à travers une dynamique d'échange transversale et de les enrichir avec des apports extérieurs. L'idée est de permettre à chacun de s'exprimer, de s'impliquer, d'apprendre des choses et de prendre du plaisir dans une démarche collective. Participer à la réflexion a aussi permis aux collaborateurs qui le souhaitaient de contribuer à la définition des solutions qui font sens pour eux dans la perspective de les intégrer dans des propositions stratégiques pour le futur.

Un premier résultat concret des réflexions sur la vision 2050 a été d'alimenter le « Mémoire de Bruxelles Environnement » destiné à proposer un plan d'action au monde politique avant les dernières élections régionales (26 mai 2019).

## Biodiversité

Vu l'absence d'espaces verts disponibles au siège administratif, cet aspect n'est pas repris dans l'analyse environnementale car non-applicable à notre situation.



# LE BEL

## Le BEL Accueil d'évènements

Notre siège administratif dispose d'une infrastructure pouvant recevoir des évènements internes ou externes plusieurs fois par semaine. Bien que cette activité ne soit pas uniquement gérée en interne, les gestionnaires du BEL ont une certaine ligne de conduite visant à la diminution de l'incidence environnementale de leurs activités.

### Evènements durables

Le BEL oriente bien souvent les choix des évènements en fonction de critères environnementaux. En effet, une certaine priorité est accordée dans l'agenda à des évènements portant un thème durable telles que : Les Rencontres GoodFood, Séminaire Bâtiments durables, Conférence économie circulaire, évènements zéro déchets, ...



A côté de cela, le BEL ne manque pas de communiquer à ses parties prenantes la volonté de diminuer l'incidence environnementale. Ainsi, ces derniers doivent signer une charte avec différentes mesures<sup>36</sup> :

- La reprise par les organisateurs des déchets générés pendant l'évènement
- L'utilisation de vaisselle réutilisable
- L'utilisation de bouteilles en verre/consignées
- La réflexion quant à la durabilité des denrées des welcome-pack

De plus, le service de catering assuré a été choisi grâce à des critères de durabilité<sup>37</sup> tels que :

- Produits de saison
- Nourriture bio
- Possibilité de plats végétariens et/ou vegan
- Eviter d'offrir des produits avec emballage en plastique à usage unique et mettre à disposition une fontaine d'eau ou des bouteilles d'eau en verre réutilisables.



(36) Bonne pratique préconisée par le [document de référence sectoriel](#) (voir aussi ibid. 4, page 9)  
(37) Ibid.

# MISSIONS DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT

## Incidences et objectifs liés aux missions de Bruxelles Environnement

### a) Incidences liées aux missions de Bruxelles Environnement

#### La réalisation du rapport de l'Etat de l'Environnement

Depuis 3 ans, Bruxelles Environnement optimise sa gestion environnementale en appliquant le système de management environnemental conformément au règlement européen EMAS. Cette démarche concerne les activités à incidence directe réalisées au sein du siège administratif situé sur le site de Tour & Taxis, ainsi que les activités à incidence indirecte, dont fait partie la mission de réalisation quadriennale du **rapport de l'État de l'environnement de la Région Bruxelles-Capitale**.

Pour gérer efficacement l'environnement, il faut d'abord bien connaître et comprendre la situation existante. Quels sont les changements qui affectent notre environnement ? Quelles sont les pressions exercées sur l'air, l'eau, les sols, la biodiversité ... par nos modes de production, de consommation et de déplacement? Quels sont les risques les plus importants pesant sur notre santé?

C'est à cette analyse que les spécialistes de Bruxelles Environnement se livrent quotidiennement. À intervalle régulier, leurs observations font l'objet d'un Rapport sur l'Etat de l'Environnement<sup>38</sup>.

Les bonnes pratiques (sections 3.1 à 3.11) décrites dans le document de référence sectoriel "relatif aux meilleures pratiques de management environnemental, aux indicateurs de performance environnementale spécifiques et aux repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique" ont fait l'objet d'une analyse détaillée par le département en charge de l'établissement du Rapport sur l'Etat de l'Environnement régional (REE), et cette analyse a mis en évidence le fait que la Région applique la plupart d'entre elles, dans les 11 domaines environnementaux objets de ces pratiques, au moins chaque fois que le domaine ou une partie de celui-ci est géré par Bruxelles Environnement. Ceci constitue une mise en évidence de l'excellence de l'engagement de la Région de Bruxelles-Capitale pour atteindre le meilleur niveau de gestion environnementale possible, et la volonté politique de réduire au maximum les incidences environnementales de la vie urbaine.

La réalisation de ce rapport constitue l'un des outils susceptibles d'aider les décideurs dans l'élaboration des politiques à mettre en œuvre. Cette information doit aussi permettre de sensibiliser les différents acteurs socio-économiques et les citoyens aux problématiques environnementales et d'ainsi soutenir la transition vers des modes de production et de consommation moins dommageables pour l'environnement, que ce soit au niveau local ou global.

Pour obtenir plus de renseignements sur les résultats des Rapports de l'Etat de l'Environnement, suivez le lien [ici](#).

### b) Objectifs liés aux missions de Bruxelles Environnement

#### OBJECTIF 9 : RÉALISER LE RAPPORT QUADRIENNAL DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

Bruxelles Environnement étendra ses actions visant à élargir le scope de ses missions. Les actions suivantes ont été maintenues au plan d'actions 2020 :

##### 1. Améliorer la communication et la visibilité d'EMAS au niveau régional :

- Développer une stratégie de communication
- Publier des brèves sur EMAS dans l'E-News de Bruxelles Environnement
- Inviter les parties intéressées à la rencontre nationale EMAS du 2 octobre 2020
- Informer les organisations concernant le prix européen EBAAE

##### 2. Développer les projets en écomanagement suivants.

- Développer le networking en éco-management auprès d'institutions avoisinantes, des entités régionales ou fédérales)
- Jouer un rôle pionnier dans l'expérimentation d'un SME visant une stratégie zéro carbone à l'horizon 2050 dans les limites d'un budget maîtrisé
- Échange de bonnes pratiques en éco-management
- Collaborations dans la co-organisation d'évènements de sensibilisation
- Défier nos méthodes de sensibilisation pour toucher un public différent en collaboration avec la Division Information, Coordination générale, Economie circulaire et Ville durable

(38) Bonne pratique préconisée par le [document de référence sectoriel](#) (voir aussi ibid. 4, page 9)

## ECOMANAGEMENT SUR LE TERRAIN

### 3. Implémenter le label « Entreprise éco-dynamique » sur les sites de Woluwe et Stuyvenberg gérés par Bruxelles Environnement

Les sites techniques améliorent leurs performances environnementales en permanence depuis 2002, performances mises en valeur par l'obtention du label EED, renouvelé tous les 3 ans depuis cette date.

En 2018 – 2019, le label EED a été revu en profondeur, ce qui a interrompu le cycle d'obtention du label mais pas l'amélioration de la gestion des incidences environnementales des sites techniques.

En 2019 a débuté la préparation du dossier pour l'obtention du label EED 2.0 pour le site technique de Laeken. Cette préparation comprenait :

- une vérification détaillée des obligations légales et bonnes pratiques obligatoires pour l'obtention du label ;
- un inventaire des bonnes pratiques demandées pour l'obtention du label et déjà mises en place ;
- l'analyse de la mise en œuvre du précédent plan d'actions ;
- la proposition d'un nouveau plan d'actions notamment basé sur les bonnes pratiques demandées mais pas encore mises en place et l'état actuel du respect de l'environnement en regard des objectifs de Bruxelles Environnement.

En 2020, le dossier pour l'obtention du label EED pour le site de Laeken sera introduit avec une validation attendue dans l'année, et la préparation du dossier pour l'obtention du label EED pour le site technique de Woluwe sera réalisée. Ce site présente la particularité d'héberger les ateliers techniques (mécanique, menuiserie, peinture et soudure) qui répondent à de nombreux besoins de Bruxelles Environnement pour mener à bien ses missions d'aménagement et d'entretien des parcs et jardins.

La préparation du dossier de candidature pour ce site comprendra dès lors les mêmes étapes que pour le dossier du site technique de Laeken, avec un double focus : d'une part sur les activités classiques d'un site technique (activités administratives et services requis pour l'entretien des parcs) et d'autre part sur les bonnes pratiques mises en œuvre dans chaque atelier.



# NOTRE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL



Aspect environnemental significatif	Aspect environnemental direct ou indirect	Objectif	Indicateur de suivi	Cible 2020 (année de référence 2017)
Mobilité	Direct	Favoriser une mobilité active pour les déplacements professionnels	% autosolisme	-3%
	Direct	Favoriser une mobilité active pour les déplacements domicile-travail	% autosolisme	Maintien du taux d'autosolisme <sup>39</sup>
	Indirect	Limiter l'incidence des déplacements de nos fournisseurs et sous-traitants	kg CO <sub>2</sub> /ETP	-3%
	Indirect	Inciter nos visiteurs à la mobilité active	% autosolisme	-3%
Energie	Direct	Réduire la consommation énergétique du bâtiment (uniquement surfaces de bureaux)	kWh/m <sup>2</sup>	-3%
Eau	Direct	Préserver les ressources naturelles en eau (uniquement les surfaces de bureaux)	m <sup>3</sup> /ETP	-3%
Achats	Direct	Rendre les achats réalisés par Bruxelles Environnement plus durables	% de marchés publics durables avec reconduction en nombre <sup>40</sup>	+ 5%
	Direct		% de marchés publics durables avec reconduction en montant <sup>41</sup>	+ 5%
	Direct	Réduire notre consommation des matières premières	€/ETP	- 5%
Mission	Direct	Réaliser le rapport quadriennal de l'Etat de l'Environnement	publication du rapport 2015-2018	Automne 2020

(39) Il a été décidé maintenir le taux atteint (8,1%) en 2019, vu la réduction obtenue spontanément : -13% d'autosolisme par rapport à 2018.

(40) Parmi les marchés pertinents pour l'insertion de clauses durables

(41) idem

# DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR EMAS RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET VALIDATION

Date de la prochaine déclaration environnementale : janvier 2022

## DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

Vinçotte S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016, accrédité pour les activités suivantes 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (NACE-code), déclare avoir vérifié si le(s) site(s) figurant dans la déclaration environnementale mise à jour 2020 (résultats 2019) de l'organisation Bruxelles Environnement portant le numéro d'enregistrement BE-VL-000022, respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), tel que modifié par les règlements (UE) no 2017/1505 et n°2018/2026.

En signant la présente déclaration, je certifie :  
Site concerné

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 tel que modifié par les règlements (UE) n° 2017/1505 et n°2018/2026,
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2020 (résultats 2019) du site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) n° 1221/2009 tel que modifié par les règlements (UE) n° 2017/1505 et n°2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le

Eric Louys,  
Président de la commission de certification

### Remarque

Conformément à l'accord de coopération belge du 12/05/2017 (Moniteur belge du 10/09/2018), Bruxelles Environnement a choisi d'introduire la demande d'enregistrement pour son organisation propre auprès du Département Omgeving désigné comme organisme compétent pour la Région flamande.

Rédaction et coordination : Channa Gourdin et Jean-François Doat

Relecture : Yannic Delmotte, Els Debacker et Vera Martens

Crédits photographiques : Bruxelles Environnement, et Thintstock p 33  
Dépôt légal : . D/2020/6762/09

Éditeurs responsables : F. Fontaine & B. Dewulf · Tour&Taxi - Avenue du Port 86C / 3000 · 1000 Bruxelles



INFO



**bruxelles  
environnement**  
.brussels 

**02 775 75 75 · ENVIRONNEMENT.BRUSSELS**